



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du vendredi 29 novembre 2016
à 20h30**

L'an **deux mil seize le 29 Novembre à 20h30**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique **le 24 novembre 2016**, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Mme Joëlle MIGNATON, M. Roger LE BOURSE, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET,

Étaient absents avec pouvoir :

- Philippe GILLIER → pouvoir en faveur de Jeanine PERRUCHET
- M. Benoît DOUEZY → pouvoir en faveur de Philippe COLLIN
- Anne-Marie PONSODA → pouvoir en faveur de Wilfried CELERIEN
- M. Didier RIMBAUD → pouvoir en faveur de Renée NICOUX

Était absente :

- Manon THIBIER

SECRETAIRE DE SEANCE

Wilfried CELERIEN

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2016 sera joint à la convocation du prochain conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Eclairage public : demande de subvention au Parc Naturel Régional de Millevaches pour une nouvelle tranche de travaux de mise à niveau des équipements
2. Droit de préemption urbain

Information : ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communautaire.

1. Eclairage public : demande de subvention au Parc Naturel Régional de Millevaches pour une nouvelle opération de mise à niveau de l'éclairage public

Présentation de Christophe NABLANC

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2016 approuvant le principe de lancer une 3ème tranche de travaux de mise à niveau de l'éclairage public en réponse à l'appel à projet lancé par le Parc Naturel Régional de Millevaches dans le cadre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV), avec l'assistance technique et financière du Syndicat départemental d'énergie de la Creuse (SDEC) ;

VU la proposition du SDEC, jointe à la convocation à la présente séance, comportant 3 options de luminaires ;

CONSIDERANT que le programme TEP-CV permet le financement au taux de 80 % des travaux d'investissements éligibles. Etant précisé que l'étude du SDEC mentionne la nécessité de procéder à la mise en conformité des réseaux, pour un coût qui n'a pas pu être estimé, mais qui fera l'objet d'une subvention du SDEC au taux de 80% du montant hors taxe.

A la demande des membres du conseil exprimée lors de la séance du 23 septembre, un échantillon de chaque type de luminaire a été emprunté au SDEC pour cette séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de mise à niveau de l'éclairage public conformément à la proposition du SDEC sur les 4 voies principales de la commune dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Route d'Ussel – 2) Route de Tulle - 3) Route de Crocq - 4) Avenue Joffre

DECIDE d'opter pour les luminaires **COMATELEC VOLTANA, de couleur rouge**, et d'approuver le plan de financement correspondant :

Dépense	Montant € HT	Montant € TTC	Recettes	Montant € HT	Taux de financement
Coût des travaux de remplacement des luminaires	63 665,73	76 398,87	Subvention PNR (TEPCV)	50 932,58	80 %
			Autofinancement	12 733,15	20 %
TOTAL	63 665,73	76 398,87	TOTAL	63 665,73	100%

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Parc Naturel Régional de Millevaches pour le financement de cette opération au taux de 80 % ;

APPROUVE le principe du renouvellement des réseaux sur ces 4 voies, pour un coût restant à définir, moyennant une subvention du SDEC de 80% du montant HT des travaux ;

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
14	18	18	0	0

2. Droit de préemption urbain

Présentation de Jeanine PERRUCHET

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 211-1 et suivants concernant le droit de préemption urbain ;

VU la délibération du conseil municipal du 31.05.2006 instituant le droit de préemption urbain ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner ci-après notifiée au Maire depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Anciens propriétaires	Nouveaux propriétaires
25-nov-16	5 rue Sainte Espérance	AL 297	PINTON Jean-Louis	GERMAIN THOMAS Charles

CONSIDERANT qu'il n'est pas dans l'intérêt de la commune d'exercer le droit de préemption sur l'aliénation susvisée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur l'aliénation susvisée.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
14	18	18	0	0

Information : ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Le conseil communautaire se réunit demain mercredi 30 novembre : les documents de préparation de la réunion ont été transmis aux membres du conseil par mail vendredi 25 novembre afin de permettre à chacun de faire remonter en séance ses remarques ou questions aux délégués communautaires sur les points à l'ordre du jour.